

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00405

Numéro SIREN : 410 409 460

Nom ou dénomination : AUCHAN HYPERMARCHE

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt 13808

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL - Service
Corporate - A DELBAR
rue du maréchal de Lattre de Tassigny
59170 Croix Cedex

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : AUCHAN HYPERMARCHE

Numéro RCS : 410 409 460

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 1999B00405

Adresse : 200 rue de la Recherche
59650 Villeneuve-d Ascq

1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 20/01/2019

1 - Décision : Démission de directeur général

Ce dépôt reçu au greffe le 03/07/2019 a été enregistré par le greffier soussigné le 01/08/2019 sous le numéro 2019R013808 (2019 29353).

Délivré à Lille Métropole le 1 août 2019

Le Greffier,

01 AOUT 2019

Le 05 Re 13823

AUCHAN HYPERMARCHÉ
Société par Actions Simplifiée au capital de 56 882 160 €
Siège social – 200, Rue de la Recherche
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS LILLE METROPOLE 410 409 460
(La « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 JANVIER 2019

ACTE SOUS SEING PRIVÉ

L'Associée Unique de la société AUCHAN HYPERMARCHÉ:

La société AUCHAN RETAIL FRANCE, Société par Actions Simplifiée à capital variable, ayant son siège social à CROIX (59170), Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 481 986 446 représentée par Monsieur Ali KHOSROVI, Président.

Sur proposition et en accord avec :

Monsieur Ali KHOSROVI, représentant la société AUCHAN RETAIL FRANCE, Présidente.

A pris les décisions suivantes relatives au :

- Constat de la démission du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Frédéric BELLON de ses fonctions de Directeur Général à compter du 20 janvier 2019 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique confère tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités légales auprès des administrations, et notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique décide que le présent acte sous seing privé vaut décision de l'Associée Unique et en conséquence sera reporté dans le registre des décisions de l'Associée Unique.

L'Associée Unique
La société AUCHAN RETAIL FRANCE,
Représentée par M. Ali KHOSROVI

